

L'existence et la légitimité d'une vie affective, intime et sexuelle des personnes handicapées (jeunes et adultes) accueillies dans les structures médico-sociales sont aujourd'hui admises, notamment en lien avec : le rappel par la loi 2002-2 du droit des personnes à la vie privée et le développement, d'une façon générale, de conceptions plus attentives aux libertés individuelles / le développement des revendications des associations d'utilisateurs / l'évolution des positions des familles... Néanmoins, la prise en compte de cette réalité soulève des questions cliniques, juridiques, éthiques et pratiques.

## OBJECTIFS

- | Faire évoluer les représentations individuelles
- | Permettre aux professionnels :
  - d'acquérir des repères juridiques, éthiques et cliniques partagés
  - de gagner en aisance pour intervenir de manière appropriée dans un domaine intime et délicat
- de passer d'une logique de réaction à des situations à une logique d'analyse des besoins et d'élaboration de réponses d'accompagnement adaptées à la singularité des situations
- | Transmettre des savoirs et savoir-faire adaptés en matière d'éducation à la sexualité et prévention des risques afférents

## CONTENU

- | Travail autour des représentations sur la question de la vie affective, intime et sexuelle des personnes en situation de handicap
- | Apports théoriques sur les aspects psycho-sociaux de la vie affective, intime et sexuelle des personnes en situation de handicap : la construction et la manifestation de la vie intime, amoureuse et sexuelle
- | Les problèmes spécifiques liés aux particularités de l'accueil et/ou de l'intervention (établissement, domicile)
- | Apports juridiques sur les droits concernant la vie affective, intime et sexuelle : les droits et libertés fondamentaux des personnes vulnérables, les spécificités pour les mineurs et les personnes protégées, la question du consentement, les infractions sexuelles
- | L'éducation sexuelle adaptée (outils existants, partenaires locaux, etc.)

## PRÉREQUIS

- Exercer en établissement ou service accompagnant des personnes en situation de handicap

## MÉTHODES, MOYENS PÉDAGOGIQUES, ÉVALUATION DES RÉSULTATS

- Apports théoriques / Echanges à partir des pratiques / Travail de réflexion et d'analyse autour de situations concrètes amenées par les professionnels et l'intervenant / Travail en sous- groupes sur les outils de la loi 2002-2 / Echanges à partir de documents vidéo / Présentation d'outils pédagogiques
- Questionnaire d'entrée en formation (*attentes*)  
Questionnaire à chaud (*acquis et satisfaction*)  
Questionnaire à froid entre 3 et 6 mois (*impact sur vos pratiques*)

## PUBLIC CONCERNÉ

- Directeurs d'établissements et services, Cadres, professionnels exerçant en établissement ou service

## INFOS



Astrid FROTIER



2 jours / 12 heures



6 à 15 personnes



Nantes



Non contribuant au CREA I : 560€

Contribuant volontaire au CREA I : 440€

Formation en intra sur demande : nous consulter